

Garantir à tous un égal accès aux droits et aux soins



Garantir à tous un égal accès aux droits et aux soins

Pour ce faire 3 actions importantes sont à déployer, a déclaré Bernard Servaud, directeur de l'Assurance Maladie.



Le dispositif Passerel (Programme d'accès aux soins et à la santé et mise en relation) a expliqué Carole Burgan, responsable du service, a été mis en place en 2017, il a pour mission d'éviter aux Gersois de reporter, voire de renoncer à des soins trop onéreux pour leur budget en leur proposant un accompagnement sur mesure et la réalisation des soins en attente. Il est établi qu'une personne sur quatre renonce aux soins pour différents motifs.

2018 a vu la participation de 175 assurés détectés dont 150 accompagnés ; pour début 2019, 103 sont créés, 110 sont en cours.



Photo DR